



DECLARATION LIMINAIRE CSA et FS de BORDEAUX 02 AVRIL 2024

Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général,

L'UNSA SJ souhaite attirer votre attention sur les récentes déclarations du Président de la République ainsi que sur le contexte actuel de nos juridictions qui souffrent d'une pénurie de personnel, même si quelques recrutements ont eu lieu.

En effet, le Président de la République a affirmé que la réduction par deux des délais de jugement n'était pas un objectif mais un impératif. C'est mal connaître l'état des juridictions françaises et ce n'est pas la baisse récente du budget de la Justice qui permettra de réduire les délais par deux d'ici la fin du quinquennat.

Cette déclaration est particulièrement inquiétante au regard de la situation actuelle de nos juridictions.

Sur notre ressort, nous souhaitons attirer votre attention sur la question du paiement des heures supplémentaires, en particulier au greffe pénal du TJ de Bordeaux.

Les textes sont constants mais le changement de méthode locale a désormais pour conséquence que les agents n'ont plus la possibilité d'exercer leur droit d'option d'indemnisation des heures supplémentaires au choix mais dans un ordre chronologique qui les pénalise et crée une inégalité entre agents : un agent qui commence par un samedi est moins bien rémunéré que celui qui commence par un dimanche par exemple.

Nous souhaitons aujourd'hui vous alerter sur les crispations engendrées par ce changement de méthode. En effet, la continuité du service public des services pénaux n'est assurée que grâce aux heures supplémentaires effectuées par les agents. Un changement de méthode, défavorable, crée des tensions dans un contexte d'inflation nationale.

Il est également nécessaire de rappeler que le TJ de BORDEAUX va devoir absorber, à effectif constant, le travail supplémentaire que vont occasionner les Jeux Olympiques de l'été 2024... quid des heures supplémentaires engendrées ? Aujourd'hui, il nous paraît impératif d'insister sur les risques psycho-sociaux qui s'intensifient.

Le Ministère compte-t-il, en chipotant sur le paiement des heures supplémentaires, démotiver les agents ? Est-ce un moyen de faire des économies, sur le dos des agents alors que dans le même temps, il est procédé à une réflexion d'ampleur sur l'expérimentation de la semaine de 4 jours dans la fonction publique (cf : note du 22 mars 2024 de la DGAFP)

Nous vous remercions,

LE BUREAU DE SECTEUR DE BORDEAUX